

L'abbaye d'Humilimont et les comtes de Champagne

Autor(en): **Morard, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **82 (1988)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NICOLAS MORARD

L'ABBAYE D'HUMILIMONT
ET LES COMTES DE CHAMPAGNE

La question que je veux tenter de résoudre ici – au moins de discuter – jaillit de la lecture d'un obit du nécrologe de l'abbaye d'Humilimont, ancien monastère prémontré aujourd'hui disparu, situé dans le canton de Fribourg, entre les villes de Fribourg et Bulle, plus exactement, à quelques kilomètres au nord de cette dernière localité¹. On y lit en effet qu'à la date du 10 janvier, on célèbre la mémoire du comte Thibaud de Champagne qui offrit la somme nécessaire à la construction du dortoir du monastère: «*commemoratio nobilis viri domini Theobaldi comitis Campagne, qui dedit nobis pecuniam ad faciendum totam domum nostri dormitorii*»².

Le 10 janvier coïncide, de fait, avec le jour du décès de Thibaud II, comte de Champagne, survenu en l'an 1152³. Le scribe du nécrologe, dans sa rédaction initiale de 1338, l'a fidèlement transmis.

Il est assez surprenant de voir le puissant comte de Blois, comme il se désignait lui-même avant que la tradition ne lui conférât le titre de comte de Champagne⁴, combler de sa géné-

¹ Commune de Marsens, district de la Gruyère, canton de Fribourg.

² AEF, Grosses de Marsens, n° 64, f. 83v–113v: «*Necrologium monasterii Humilimontis*».

³ H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris 1859–1866, t. 2, 398–399.

⁴ «En dépit d'exceptions qui tiennent à des habitudes de chancellerie ou au démarquage d'anciens documents, Thibaud se désigne systématiquement sous le titre de «comes

rosité, en cette première moitié du XII^e siècle, un modeste couvent prémontré éloigné d'au moins 350 km à vol d'oiseau du cœur de ses possessions. Rien, à première vue, ne paraît rattacher cet établissement religieux à des préoccupations qui pourraient découler, soit de la politique, soit du patrimoine du prince champenois. Pourtant, un fil conducteur il doit y avoir, que nous allons découvrir pas à pas.

Certes, la bienfaisance de Thibaud II à l'égard du monachisme est notoire. Ainsi que nous l'apprend Michel Bur dans son savant ouvrage sur la formation du comté de Champagne, «(Thibaud) a soutenu des fondations très éloignées de la Champagne comme l'abbaye cistercienne de Silvanès en Rouergue et la chartreuse des Portes du Bugey»⁵, ce dernier lieu nous rapprochant d'ailleurs de la Bourgogne transjurane où se trouvait Humilimont. La charité, cependant, ne devait pas être l'unique motif qui guidât les gestes du comte. Une arrière-pensée politique n'en était jamais absente, ne serait-ce que par le souci d'étendre son autorité et sa réputation le plus loin qu'il pût, et toujours à l'endroit jugé le plus opportun et le plus profitable à cet effet.

Quand fut fondée l'abbaye d'Humilimont? Et par qui? Si la précision fait défaut quant à la date – en 1136, selon une tradition⁶, entre 1126 et 1143⁷, en tout cas, selon les preuves à disposition –, il ne saurait y avoir de doute sur l'identité de ses fondateurs, de ceux-là, tout au moins, qui prirent la plus grande part aux donations constitutives du patrimoine: il s'agit des frères Guillaume et Liétaud de Corbières, chefs de la baronnie du même nom, sur les terres desquels se situait le monastère. Ce sont eux qui sont cités nommément dans la plus ancienne charte de confirmation – à défaut de charte de fondation proprement dite –,

blesensis». Voir Michel Bur, *La formation du comté de Champagne v. 950–v. 1150*, Nancy 1977, 281.

⁵ Ibid. 282, n. 5.

⁶ Cette date, bien que probable, est fournie par un faux de 1525 (n. st.) dont Joseph Jordan s'est fait l'écho jadis (voir Joseph Jordan, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont, 1137–1580*, in: *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 12, 1918, 360–363).

⁷ 1126: fondation de l'abbaye du Lac de Joux; 1143: date du décès de l'évêque de Lausanne, Gui de Maligny, cité à propos d'un don de dîme et de terre fait à l'abbaye d'Humilimont, dans la charte de confirmation de l'évêque Amédée de Lausanne (AEF, Fonds des chartes d'Humilimont, C 1).

je veux parler du diplôme d'Amédée d'Hauterive, évêque de Lausanne, délivré probablement en 1157, à l'occasion de la dédicace de l'église conventuelle⁸.

Non seulement les frères Guillaume et Liétaud apparaissent au premier rang des donateurs, mais ils ont en outre été témoins des autres dons, ce qui laisse évidemment à penser que ce sont eux qui ont conçu le dessein de la fondation et incité les autres bienfaiteurs à y coopérer.

Si le nom des Corbières se rattache à la fondation d'Humilimont dont ils paraissent avoir pris l'initiative, ils sont impliqués également dans la création d'un autre monastère prémontré de la Suisse française, le premier de cet ordre sur territoire helvétique. Je veux parler du couvent du Lac de Joux⁹, dit aussi de Cuarnens. Cet établissement, situé au-dessus de Vallorbe, fut fondé quelque dix ans avant Humilimont, soit en 1126, au sein de ces solitudes boisées du Jura qui font pendant justement à celles des Préalpes fribourgeoises, 60 km plus à l'est.

L'abbaye prémontrée du Lac de Joux dut certainement son existence au bon vouloir, sinon à l'initiative du sire Ebles de Grandson–La Sarra¹⁰. Ce baron se rattachait directement à la puissante famille connue sous le nom de Grandson depuis la fin du X^e siècle, et qui paraît être née dans l'entourage immédiat de la dynastie rodolphienne du royaume de Bourgogne transjurane¹¹.

Si l'abbaye du Lac de Joux retient notre attention, c'est non seulement parce qu'elle précède chronologiquement celle d'Hu-

⁸ AEF, Humilimont C 1. Voir Dom Albert Courtray, Qui a fondé l'abbaye d'Humilimont? in: *Annales fribourgeoises*, 21, 1933, 243. Ce n'est pas le lieu, ici, de reprendre cette question controversée. Nous nous bornons à signaler l'étude précitée, parue en quatre livraisons, in: *Annales fribourgeoises*, 21, 1933, 194–210; 242–252 et 22, 1934, 37–43; 59–65, dans laquelle D. Courtray a démontré le rôle prépondérant joué par les Corbières dans la fondation de l'abbaye d'Humilimont, rectifiant ainsi le point de vue de Joseph Jordan, jadis exprimé dans un travail demeuré utile à d'autres points de vue.

⁹ Frédéric de Gingins-La Sarra, *Annales de l'abbaye du Lac de Joux depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536*, in: *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1, 3^e livraison, Lausanne 1842, 7. Voir aussi, Hermann Hüffer, *Die Abteien und Priorate Welschburgunds unter den Zähringern*, in: *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 15 (1921) 13.

¹⁰ Hermann Hüffer, art. cit., 13–14.

¹¹ M. L. de Charrière, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII^e siècle*, Lausanne 1866, 5–15 et passim. Voir surtout Bernard de Vregille s. j., Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031–1066, Besançon 1981, 163 n. 13 ainsi que 20–21.

milimont, mais aussi parce que le lignage des Corbières, fondateur quelques années plus tard du couvent d'Humilimont, y prend déjà une part considérable. Les mêmes Guillaume et Liétaud de Corbières qui fonderont dix ans plus tard – ou presque – l'abbaye d'Humilimont, cèdent alors en faveur du monastère du Lac de Joux des biens-fonds importants qu'ils possèdent dans cette région du Jura vaudois, l'équivalent d'un sixième du futur domaine de ce couvent jurassien.

L'abandon de ces droits fonciers suppose une solide implantation des Corbières dans la région jurassienne; dans les environs immédiats du lac de Joux d'abord, puis dans les finages déjà mis en valeur à cette époque, ceux, notamment des villages de Cuarnens et Mont-la-Ville. Le fait, en outre, que les Corbières aient possédé une part de leur patrimoine au pied de la chaîne du Jura, cet ensemble de biens paraissant d'ailleurs étroitement imbriqué dans ceux des Grandson, permet d'imaginer, sans forcer les textes, qu'un lien quelconque devait unir les deux familles, et depuis deux ou trois générations au moins.

Cette présomption se trouve renforcée nettement lorsque, au milieu du XIII^e siècle, les sires de Belmont, descendants en ligne directe des Grandson-La Sarra¹², consentent formellement au don, par les Corbières–Vuippens, en faveur de l'abbaye d'Humilimont, de droits de dîme exercés dans la haute vallée de la Sarine (Ogo), ceux-ci relevant en conséquence de la mouvance des sires de Grandson¹³.

Les Corbières et les Grandson sont-ils issus d'un tronc commun? Ou bien leurs destins se trouvèrent-ils associés au gré d'une combinaison matrimoniale? Je ne saurais trancher. En tout cas, l'une ou l'autre hypothèse, je le souligne en passant, me paraît en supporter difficilement une troisième au demeurant séduisante, je l'avoue, qui ferait descendre les premiers Grandson, prénommés

¹² M. L. de Charrière, *op. cit.*, tableau I; Olivier Dessemontet, *La seigneurie de Belmont au Pays de Vaud. 1154–1553*, Lausanne 1955, 33–38.

¹³ AEF, Humilimont G 5, 1255: Berthod, donzel, coseigneur de Belmont, renonce, en présence de l'évêque de Lausanne et selon le consentement de sa femme, Froin, à toute prétention quant aux dîmes possédées par l'abbaye d'Humilimont à Sorens et en d'autres lieux de la vallée d'Ogo, en provenance des aumônes faites par les seigneurs de Corbières et autres personnes de cette région, lesquelles dîmes sont, selon ses dires, mouvantes du fief de Belmont. Voir aussi AEF, Chartes du bailliage de Corbières, n° 110, 1323: hommage lige de Willerme coseigneur de Corbières, envers Yblet de Belmont, pour de nombreuses dîmes en Ogo.

Lambert ou Adalbert, des derniers marquis d'Ivrée, Béranger et Conon¹⁴. Auquel cas, l'implantation tardive, peu avant l'an mil, des Grandson en terre vaudoise, leur aurait laissé bien peu de temps pour nouer les liens étroits dont j'ai fourni l'exemple.

*

Mais revenons à notre propos. La communauté des destins familiaux qui préside de la sorte à la naissance, à dix ans d'intervalle, des deux maisons prémontrées du Lac de Joux et d'Humilimont, quelle qu'en soit la raison, nous fait franchir un pas décisif dans la compréhension de l'intérêt qu'un Thibaud de Champagne aurait pu manifester à l'égard d'Humilimont.

En effet, si Corbières, fondateur d'Humilimont en 1136, est étroitement apparenté – ou allié à Grandson –, fondateur en 1126 de l'abbaye du Lac de Joux, il y a fort à parier que ce même Grandson, solidement implanté au débouché d'un col jurassien – celui de Pontarlier-Jougne –, ait été bien placé pour nouer des relations avec quelque lignage d'outre-Jura. Hypothèse d'autant plus admissible que nous nous trouvons en pleine époque de réveil commercial de l'Europe, dont l'axe privilégié, celui qui unit la Flandre et la Champagne à l'Italie, emprunte précisément la route du plateau suisse, des cols du Jura au col du Saint-Bernard. C'est l'époque où Philippe I^{er}, en 1074 plus exactement, succombant à l'appât d'un gain facile, détrouse des marchands italiens¹⁵. Mais c'est le temps, aussi, des premières croisades et «racontant le départ des croisés en 1096, Hugues de Flavigny décrit l'itinéraire de Robert, *comes Normanniae*, Robert, *comes Flandriae*, et d'Etienne, *comes Franciae*, jusqu'à Pontarlier»¹⁶.

Il se trouve, surtout, que cette hypothèse est merveilleusement appuyée, et par la généalogie, et par la chronique. Ce sont ces deux sources que je dois à présent examiner.

Je ne peux que répéter brièvement, ici, ce que d'autres ont déjà dit avant moi. Ce simple rappel, sans être original, est indispensable, néanmoins, à la compréhension de ce qui va suivre.

¹⁴ Olivier Dessemontet, *Prise d'otages à La Sarraz, ou nouvel aperçu sur les origines des sires de Grandson*, Lausanne 1980, 11 (déposé aux Archives cantonales vaudoises).

¹⁵ Augustin Fliche, *Le règne de Philippe I^{er}, roi de France*, Paris 1912, 390.

¹⁶ Cité par Michel Bur, *op. cit.*, 257.

On sait, en effet, que le lignage des sires de Grandson, dont l'origine n'est pas éclaircie¹⁷ mais dont les accointances avec la dynastie des Rodolphiens ne paraissent pas contestables¹⁸, comme aussi les titres de comte ou marquis dont ils se paraient à l'origine, s'est allié par mariage avec l'importante famille des Roucy, châtelains et comtes dans le diocèse de Laon, plus exactement avec les Roucy-Ramerupt, dits de la seconde race, fidèles entre les fidèles de Thibaud I^{er} de Blois-Champagne¹⁹.

Or de l'union du sire Foulques de Joux²⁰, alias Conon de Grandson avec Alix de Roucy, fille d'Hilduin de Ramerupt et d'Adèle de Roucy, à une date inconnue mais que l'on peut situer aux alentours de 1080²¹, naquirent, d'une part, Ebles de Grandson (prénomé à l'instar de son oncle maternel, Ebles de Roucy), fondateur de la lignée des Grandson–La Sarra, du nom du bourg et du château construits par eux; d'autre part, Barthélemy (aîné ou puîné, point ne sais), dont le destin, tout entier, s'accomplit en Francie, dans la famille de sa mère, et dont l'action explique précisément la pénétration de l'ordre prémontré en Helvétie.

Conformément au schéma classique des «enfances», bien connu de l'historiographie médiévale, Barthélemy de Joux, alias Grandson–La Sarra, fut conduit, encore enfant, «puerulus», dit la chronique²², auprès de son oncle Ebles II, comte de Roucy, dans l'intention probable d'en faire un preux chevalier; on dut toutefois se raviser et le confier plutôt à l'archevêque de Reims, Manassès II, cousin germain de sa mère, qui en fit un clerc. Ce prélat régna effectivement de 1096 à 1106²³; à supposer que Barthélemy ait eu quinze ans au moment d'entamer ses études sous le patronage de son cousin archevêque, sa naissance peut donc se situer, au plus tôt, aux alentours de 1080.

¹⁷ Olivier Dessemontet, art. cit.

¹⁸ Bernard de Vregille s.j., loc. cit.

¹⁹ Michel Bur, op. cit., 256.

²⁰ Sur l'identification de «Falco de Jur vel de Serrata» à Foulques alias Conon de Grandson, voir Georges Favey, Un enlèvement et un grand mariage au XI^e siècle, in: *Revue historique vaudoise*, 27, 1919, 354–364 et Maxime Reymond, De Grandson à Roncevaux, *ibid.*, 32, 1924, 225–234, 226 n. 3 en particulier. Identification acceptée par Michel Bur, op. cit., 253.

²¹ Voir plus bas.

²² Hermann de Laon, *Miracula S. Mariae Laudunensis*, éd. Migne, *Patrologie latine*, CLVI, col. 966–967.

²³ Michel Bur, op. cit., 160.

Au demeurant, sa carrière ecclésiastique fut rapide et brillante ; d'abord chanoine et trésorier de la cathédrale de Reims en 1106, puis chanoine de Laon, Barthélemy bénéficia ensuite de l'appui de la comtesse Adèle de Vermandois, veuve de Hugues le Grand et épouse, en secondes noces, de Renaud, comte de Clermont, son cousin germain par le biais de sa mère, Alix de Roucy. Il fut élu évêque de Laon en 1113, où il hérita de la succession difficile laissée par son prédécesseur Gaudry, victime de l'insurrection communale de fameuse mémoire. Il résigna sa charge en 1151 et mourut en 1158 ²⁴.

Barthélemy de Laon s'est signalé à l'attention de la petite histoire par un retentissant procès en excommunication intenté aux chenilles de son diocèse ²⁵. Ce fut aussi et avant tout un prélat zélé et soucieux de réforme monastique, comptant parmi les champions de la cause pontificale, à l'égal des Roucy et des Blois-Champagne. Son orientation générale le prédisposait à entrer en étroite relation avec Norbert de Xanten, futur fondateur de Prémontré, qu'il rencontra en 1119 et parvint à retenir dans son diocèse. Si l'ordre de Prémontré fut créé en 1120 dans le diocèse de Laon, c'est pour une grande part grâce au concours actif de son évêque ²⁶.

Le raccourci peut paraître sommaire mais il apparaît clairement que c'est aussi en raison de ses attaches familiales que Barthélemy de Laon fut l'agent propagateur de l'ordre prémontré en Suisse. Dans le cadre du nouvel ordre monastique, une province de Bourgogne s'était constituée, sous la juridiction de l'abbaye Saint-Martin de Laon, celle-ci soumise directement à Prémontré ²⁷. Rien d'étonnant, par conséquent, que Barthélemy de Laon ait bénéficié de l'appui de son frère Ebles, sire de Grandson-La Sarra, pour fonder sur les terres de ce dernier, en 1126, le premier couvent prémontré en Suisse, celui du Lac de Joux. Ou, à l'inverse, si Ebles de Grandson en a pris l'initiative, du moins y

²⁴ M. A. de Florival, *Etudes historiques sur le XII^e siècle, Barthélemy de Vir (Jur), évêque de Laon*, Paris 1877, cité par Maxime Reymond, art. cit., 229–230.

²⁵ C'est l'image – pittoresque – qu'en a retenue la «Chronique de la France et des Français», publiée sous la direction de Jean Favier, Paris 1987, 200.

²⁶ Hugues Lamy, *L'abbaye de Tongerlo depuis sa fondation jusqu'en 1263*, Université de Louvain, *Trav. d'histoire et de philologie*, 42^e fascicule, Louvain/Paris 1914 : voir l'introduction, sur la vie de saint Norbert, VII–XXXI.

²⁷ *Ibid.*, XVII.

a-t-il été encouragé par son frère l'évêque, que ce dernier lui en ait inspiré le geste ou non. Barthélemy de Laon a laissé de lui-même l'image du protecteur et du propagateur attiré de la nouvelle famille monastique.

On voit donc se dessiner, en surface au moins, la filière rattachant Humilimont, deuxième fondation de l'ordre prémontré en Suisse, au geste généreux du comte Thibaud II de Champagne. Saint Norbert était lié d'affection, on le sait, tant à l'évêque Barthélemy qu'au comte Thibaud II de Champagne. Thibaud aurait caressé un instant le projet, vers 1120, d'entrer en religion, alors qu'il était encore célibataire, et, pourquoi pas, dans le nouvel ordre fondé par son ami Norbert. Pour reprendre les termes de Michel Bur, c'était l'époque d'une véritable crise mystique dans la famille de Blois, consécutive au naufrage de la «Nef blanche», en 1120, et à toutes les incertitudes, nées pour Thibaud, de la question posée désormais par la succession au trône d'Angleterre; Norbert dissuada, paraît-il, son ami d'entrer en religion, mais n'écarta pas les gestes généreux et méritoires qui pouvaient se substituer à son refus du siècle ²⁸.

*

Mon propos ne s'arrête pas là, cependant. Que l'évêque de Laon, ayant favorisé l'implantation de Prémontré dans son diocèse, ait songé du même coup aux domaines encore sauvages du Jura vaudois, contrée qui s'offrait merveilleusement au dynamisme de religieux évangélistes et défricheurs à la fois, cela paraît évident. Mais doit-on négliger pour autant un arrière-plan politique, une sorte de projet dans lequel pourraient s'insérer, favorisées par les Roucy et les comtes de Blois-Champagne, aussi bien l'union matrimoniale des Grandson avec les Roucy que les fondations subséquentes du Lac de Joux et d'Humilimont?

Il vaut la peine de poser la question et, davantage, de tenter d'y répondre. Pour commencer, je voudrais faire justice de la légende – car je crois que c'en est une –, forgée par le moine chroniqueur Hermann de Laon, relative au mariage de Foulques de Joux, alias Grandson, avec Alix de Roucy. Non, certes, remettre en cause la

²⁸ Michel Bur, *op. cit.*, 285.

réalité de ce mariage; les liens de parenté de l'évêque de Laon avec les Grandson sont bien attestés, et n'en sont d'ailleurs soulignés que davantage par la fondation de Cuarnens et la générosité de Thibaud II envers Humilimont. Mais cette alliance matrimoniale fut le résultat d'une stratégie décidée de l'autre côté du Jura, plutôt que l'effet d'une «passion» romanesque (sinon pour la fille, pour la «noblesse» et l'«excellence» du père en tout cas) attribuée à Foulques de Joux, après coup, par son fils Barthélemy. Car j'avoue ne pas croire à l'histoire de brigands – c'en est une au sens vrai du terme –, que le chroniqueur Hermann, écrivant sous la dictée de son évêque, a cru devoir échafauder pour rendre compte d'un mariage plutôt inattendu, il est vrai.

En deux mots, je la rappelle ici: Foulques de Joux-Grandson aurait jeté son dévolu sur une des nombreuses filles du comte Hilduin III de Roucy-Ramerupt, fondateur de la seconde race des Roucy²⁹, de par son mariage avec Adèle de Roucy, et par défaut d'héritier masculin laissé par le père de cette dernière, Ebles I^{er} de Roucy. Hilduin aurait écarté cette prétention avec dédain, protestant que jamais père d'une si haute noblesse ne consentirait à donner sa fille en mariage à un «Bourguignon». Ce que Foulques ne put obtenir par persuasion, il l'acquiesça par violence. Ayant appris que Philippe I^{er}, roi de France, avait délégué auprès du pape, à Rome, ce même comte Hilduin accompagné d'Elinand, évêque de Laon, «pro communi negotio regni» – ce qui est pour le moins vague –, Grandson aurait tendu une embuscade aux voyageurs lors de leur retour, ce qui veut dire quelque part entre Cossonay, La Sarraz, Les Clées et Jougne, au pied de ce donjon de la Sarraz qui commande absolument le passage, pour tout voyageur désireux de se rendre de Lausanne à Pontarlier.

Il est exact que Foulques – ce «seigneur péager», comme le qualifie justement Michel Bur³⁰ – contrôlait tous les défilés jurasiens empruntés nécessairement par le comte Hilduin; son action n'en constituait pas moins un véritable rapt, auquel Hilduin ne put se soustraire que par l'assurance donnée au ravisseur de lui accorder la main, tant convoitée, de sa fille Alix. Ainsi fut fait.

²⁹ Pour la généalogie des Roucy, voir les tableaux dressés par M. Bur, op. cit., 136, 138, 160, 254 et 255.

³⁰ Michel Bur, op. cit., 253.

L'alliance établie entre les deux lignages ne fut point seulement épisodique. Le don s'accompagnant d'un contre-don, une fille née de cette union, Ermentrud – un prénom qui «sonne» bien Roucy –, retournera en Francie pour y épouser le comte Hescelin de Grandpré ³¹.

*

Ce qui prête au récit d'Hermann de Laon son parfum de vérité, ce sont les indiscutables éléments de vérité qu'il renferme: les lieux, les personnes, les positions sociales des protagonistes, une atmosphère empruntée au temps de Philippe I^{er}, marquée de tensions perpétuelles entre le pape et le roi. D'un autre côté, le nom d'Elinand, évêque de Laon, fournit en caution l'exceptionnelle longévité de son ministère, puisque déjà présent lors du sacre de Philippe I^{er}, le 23 mai 1059 ³², il figure encore en 1094 et 1095 au nombre des évêques et abbés réunis en conciles ³³. En revanche, le nom du pape, qui fournirait un élément précieux de datation, est soigneusement passé sous silence, et pour cause. Les faits, au reste – personnes, actions –, pour authentiques qu'ils soient, ne peuvent être pris qu'isolément, car toute tentative de les faire concorder entre eux se heurte du même coup à d'insolubles contradictions qui nous font douter de l'exactitude du récit dans son ensemble. Epreuve pourtant indispensable, si l'on veut attribuer une date à cette prise d'otages et au mariage qui s'en serait suivi.

Prenons, à titre d'exemples, deux époques du règne de Philippe I^{er} dans le cadre desquelles l'épisode narré par Hermann pourrait s'insérer avec la plus grande vraisemblance.

1. Le premier cas à envisager est lié à la minorité de Philippe I^{er} et a trait au remariage de sa mère, Anne de Kiev – veuve d'Henri I^{er} – avec Raoul de Crépy, comte de Valois. Cet événement ³⁴ provoque une vive émotion dans l'entourage de Philippe I^{er} et de son

³¹ Ibid., tableau 26, 255.

³² Augustin Fliche, *Le règne de Philippe I^{er}, roi de France (1060–1108)*, Paris 1912, 2s.

³³ Ibid., 55 et 58.

³⁴ Ibid., 18s.

oncle et tuteur, Baudouin, comte de Flandre, d'autant plus que le remariage paraît être intervenu peu de temps après la mort du roi. Le scandale tenait aussi au fait que Raoul de Crépy, pour épouser Anne, n'avait pas hésité à répudier sa deuxième femme, Haquenez, une parente du comte de Champagne³⁵. Cette circonstance serait de nature à rendre compte à la fois de la mission diplomatique de l'évêque de Laon auprès du pape Alexandre II, et de la participation à ses côtés du comte Hilduin III de Ramerupt, époux d'Adèle de Roucy. L'archevêque de Reims, Gervais, s'était d'abord proposé pour ce voyage à Rome, afin de chercher un appui auprès du Saint-Siège. Empêché de s'y rendre, comme il nous l'apprend lui-même³⁶, il aurait pu effectivement déléguer à sa place l'évêque de Laon, Elinand. Ce prélat figure d'ailleurs assez souvent, à cette époque, au nombre des fidèles appelés à donner leur consensus au roi³⁷. Anne de Kiev possédait en outre un douaire important dans le diocèse de Laon³⁸. Quant à Hilduin, comte de Ramerupt, il était, à l'égal de son frère Manassès Calva Asina, cousin germain de la première épouse de Raoul de Valois³⁹. D'autre part, il comptait parmi les fidèles de la maison de Blois-Champagne⁴⁰, à laquelle l'épouse répudiée de Raoul de Valois, ladite Haquenez, se trouvait être apparentée⁴¹.

La constellation des faits et événements pourrait ainsi s'accorder aisément avec la phase de la minorité royale, d'autant qu'Hilduin de Ramerupt disparaît en 1063⁴² et que ses fils et successeurs ne se sont guère montrés de chauds partisans du Capétien, tandis que Raoul de Crépy n'a pas tardé, au contraire, à se réconcilier avec lui⁴³.

Néanmoins, si le mariage Grandson-Roucy devait se situer aux environs de 1060, cette date coïnciderait alors très peu avec tout ce que l'on sait d'Ebles de Grandson et de Barthélemy, son frère, le futur évêque de Laon, lesquels procédèrent de cette union mais

³⁵ Ibid., 19.

³⁶ Ibid., 19 n. 4.

³⁷ Ibid., 22 et 25.

³⁸ Michel Bur, *op. cit.*, 214.

³⁹ Ibid., 214.

⁴⁰ Ibid., 253–257.

⁴¹ Voir note 35.

⁴² Michel Bur, 253.

⁴³ Augustin Fliche, *op. cit.*, 20–21.

ne paraissent pas avoir atteint leur maturité avant les années 1100 à 1110, ce qui, selon toute apparence, recule le mariage de leurs parents jusqu'à 1080 au plus tôt ⁴⁴.

2. Une autre séquence authentique que l'on serait en droit d'invoquer en faveur de la version d'Hermann, est celle de la déposition de l'archevêque de Reims Manassès I^{er}, au cours des années 1077 à 1080 ⁴⁵, épisode qui s'inscrit au cœur de la lutte que mena Grégoire VII contre les investitures laïques en France, partant, contre Philippe I^{er}. Plus que dans le cas précédent, s'y manifeste la possibilité d'une démarche commune associant un comte et un évêque auprès du souverain pontife dans l'intérêt du royaume, car Philippe I^{er} acquiesce alors, au moins du bout des lèvres, à la déposition de Manassès.

Sans vouloir revenir sur les péripéties qui conduisirent Grégoire VII à solliciter du concile de Lyon, en 1080, la déposition de Manassès, il nous importe toutefois de relever quelques traits saillants utiles à notre propos :

- le rôle joué dans la déposition, par Thibaud I^{er} de Champagne ⁴⁶ et son fidèle, le comte Ebles de Roucy ⁴⁷, deuxième du nom. Les deux personnages ont été des champions de la réforme grégorienne, attitude dans laquelle il entraît d'ailleurs une part d'opportunisme, puisqu'ils tenaient, par ambition ou par hostilité, à se distancier du souverain capétien qui, de son côté, protégeait Manassès ⁴⁸. Ce n'est pas sans de bonnes raisons que Grégoire VII signifiait à son légat, Hugues de Die, qu'il trouverait de l'aide contre le roi auprès du comte de Champagne ⁴⁹; significatif aussi que le pape ait pu écrire au même Ebles de Roucy, après la déposition du prélat simoniaque, pour le prier de collaborer activement à l'expulsion de Manassès et au choix d'un nouveau candidat ⁵⁰;

⁴⁴ Tout le monde, ou presque, paraît s'accorder sur la date de ce mariage.

⁴⁵ Sur cette affaire, voir en particulier Augustin Fliche, *op. cit.*, 417–423.

⁴⁶ Michel Bur, *op. cit.*, 222s.

⁴⁷ Augustin Fliche, *op. cit.*, 421.

⁴⁸ Michel Bur, *op. cit.*, 256 et A. Fliche, *op. cit.*, 421.

⁴⁹ Michel Bur, *op. cit.*, 222, citant Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules...*, XIV 605 D.E.

⁵⁰ Michel Bur, *op. cit.*, 222; Augustin Fliche, *op. cit.*, 421.

– le rôle dévolu à l'évêque de Laon, Elinand, tout au long de cette séquence. Grégoire VII, en effet, bien qu'ayant confirmé la déposition ordonnée par le concile Lyon, voulut, dans un esprit de conciliation auquel Cluny n'était pas étranger, accorder à Manassès l'ultime possibilité, jusqu'au 29 septembre 1080, de se justifier, étant assisté pour cela de quatre évêques suffragants, dont celui de Laon ⁵¹. A quoi il convient d'ajouter encore qu'Elinand fut désigné par le roi pour occuper le siège devenu vacant. ⁵².

Mais en dépit de ces concordances qui permettraient de fixer aisément le mariage Roucy-Grandson autour de 1080, il reste, malheureusement, que la chronique d'Hermann désigne à l'attention un comte Hilduin de Ramerupt comme compagnon de route d'Hélinand, alors qu'il devrait plutôt s'agir de son fils, le comte Ebles II de Roucy. Confusion dans l'esprit de l'auteur, qui aurait mal interprété les données du récit, fournies par Barthélemy de Laon qui les tenait au reste de ses parents? De toute manière, Hilduin III de Roucy-Ramerupt avait déjà quitté la scène de ce monde avant 1080, dès 1063 peut-être ⁵³. Son père Hilduin II est donné pour mort en 1025 ⁵⁴, et l'on voit mal que le fils ait ainsi survécu au père durant cinquante-cinq ans!

En d'autres termes, tandis que dans le premier cas analysé, nous nous heurtions à une contradiction dans les dates, c'est sur l'incompatibilité dans l'identité des personnes que nous butons dans le second cas étudié.

En résumé, au vu des antinomies du récit de la chronique, je crois qu'il est préférable de récuser la version de Barthélemy ⁵⁵; il

⁵¹ Augustin Fliche, *op. cit.*, 422–423.

⁵² Michel Bur, *op. cit.*, 224.

⁵³ *Ibid.*, 253. Etrangement, Ebles, l'oncle maternel de Barthélemy, serait la victime de cette déformation du récit.

⁵⁴ *Ibid.*, tableau n° 13, 138.

⁵⁵ H. Moranvillé, *Origine de la maison de Roucy*, in: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 86, 1925, 181 n. 3, écrit, à propos de la mission à Rome confiée par Philippe I^{er} à Hilduin de Ramerupt: «Je n'ai pu trouver trace de cette mission», et de la promesse d'Hilduin de donner sa fille à Foulques de Joux ou Jur (*ibid.*, 181): «Le plus bizarre est qu'Hilduin tint une parole ainsi extorquée». A ce scepticisme, au moins implicite, s'ajoute la constatation du fait, souligné également par cet auteur (*ibid.*, 180) que Barthélemy, tout jeune, quitta la Bourgogne pour être confié à son oncle Ebles II,

faut donc trouver une autre cause, et surtout un autre sens, au mariage contracté entre Foulques de Grandson et Alix de Roucy. La présentation des faits, telle qu'elle est offerte par la chronique, flatte, c'est évident, l'amour propre des Grandson dont Barthélemy se porte ainsi caution. Foulques de Joux, baron d'illustre race, du moins à ses propres yeux, ne pouvait avoir épousé qu'une fiancée de son choix, à l'heure voulue par lui et en accord avec ses ambitions. L'image de son énergie triomphant par la ruse et par la violence d'un refus méprisant, ne soulignait que davantage l'éclat et le mérite de sa réussite.

La réalité des faits fut, je crois, différente. Ne seraient-ce pas plutôt les Roucy et, peut-être, agissant en retrait, un Thibaud I^{er} de Blois qui auraient associé les Grandson à leur politique par le biais de ce «beau mariage»? N'y aurait-il pas lieu, ici, de réviser une façon trop unilatérale de présenter les choses, sans contredire pour autant le principe de l'«hypergamie»⁵⁶? On évoque fréquemment le cas de ces chevaliers d'extraction relativement modeste, rehaussant leur position sociale par un brillant mariage conclu avec une jeune fille de plus haut parage, méritée au terme de quelque prouesse. L'initiative est montrée comme partie du plus bas pour tendre vers le plus haut.

Il est non moins évident que des alliances matrimoniales également profitables, ont pu être offertes par des familles de haut rang à des lignages moins relevés, ces derniers accueillant la fiancée proposée de la même manière qu'un commendé recevait, en toute humilité, un «bienfait» des mains de son protecteur. L'initiative, partie du plus haut, tendait vers le plus bas.

comte de Roucy. Encore une fois, là, également, l'initiative paraît être venue d'outre-Jura. D'un autre côté, Moranvillé accepte tout à fait l'identification de «Sarrata in Burgundia» avec La Sarraz, Suisse, canton de Vaud» (ibid., 180, n. 6).

⁵⁶ Notons que l'aventure du «cadet de Bourgogne, Foulque de Jur», qui «s'éprend de la noblesse et de l'excellence du comte Hilduin de Roucy et recherche pour épouse une de ses nombreuses filles...» a été retenue par Dominique Barthélemy parmi trois exemples type «d'hypergamie» (voir Histoire de la vie privée, t. 2, publiée sous la direction de Philippe Ariès et Georges Duby, Paris 1985, 130). L'auteur souligne d'ailleurs fort justement que «la plupart des mariages dont on nous fait le récit se concluent après mûre réflexion des deux parents» (ibid., 130); on en est loin, dans le récit d'Hermann de Laon (ou Tournay). Je relève en outre avec satisfaction l'exemple de Simon de Crépy-en-Valois proposé encore par cet auteur (ibid., 130): c'est un futur beau-père éventuel, Guillaume le Conquérant qui «le recherche comme gendre avec d'évidentes arrière-pensées (politiques)»; le cas présente d'évidentes analogies avec celui de Foulques de Joux, du moins tel que nous devons l'interpréter.

Une telle politique, celle de l'extension des clientèles par le jeu des filles, des sœurs, voire des mères données en mariage fut pratiquée dès longtemps. Les chefs gaulois – voyez l'Héduen Dumnorix – en étaient coutumiers⁵⁷. Il n'y a pas de raison de récuser le témoignage d'un Jules César, ici désintéressé, ni de refuser d'admettre que cette politique se soit maintenue au Moyen Âge, quand bien même elle n'était pas du goût d'un Barthélemy de Laon dont le snobisme nobiliaire a déjà été dénoncé par d'autres⁵⁸.

C'est pourquoi je voudrais terminer en présentant quelques arguments susceptibles d'étayer cette interprétation.

1. Je veux d'abord écarter une objection qu'on ne manquera pas de soulever. Il aurait existé, dit-on, une tradition, propre au milieu nobiliaire franc-comtois et mâconnais, d'une recherche de l'alliance matrimoniale avec le lignage des Roucy. Et l'on tire argument, à cet effet, des deux mariages successifs d'Ermentrud de Roucy, fille de Renaud, fondateur de la race, en premier lieu avec Aubri, comte de Mâcon, puis avec Otte-Guillaume, comte de Besançon et de Mâcon, mort en 1026⁵⁹. Ermentrud de Roucy se trouve être en fait l'arrière-grande-tante d'Alix de Roucy, et si l'on veut voir dans le fondateur de la famille des Grandson, Lambert ou Adalbert, comte ou marquis, un cousin d'Otte-Guillaume, il n'en demeure pas moins un défaut évident de parallélisme entre le mariage d'Otte-Guillaume avec Ermentrud, et celui de Foulques avec Alix.

C'est en secondes nocces qu'Ermentrud de Roucy épousa Otte-Guillaume, lequel avait une raison bien précise d'épouser la

⁵⁷ Caesar, *Bellum gallicum*, Liber primus, XVIII, éd. Constans, Paris 1961, 14–15; le passage vaut d'être cité en son entier: «*Complures annos portoria reliqua que omnia Haeduorum vectigalia parvo pretio redempta habere, propterea quod illo licente contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse et facultates ad largiendum magnas comparasse; magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et circum se habere, neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse, atque huius potentiae causa matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse; ipsum ex Helvetiis uxorem habere, sororem ex matre et propinquas suas nuptum in alias civitates collocasse*»; (l'helvète Orgétorix avait aussi gagné le même Dumnorix à ses projets en lui donnant sa fille en mariage (ibidem, Liber primus, III, 4). Marc Bloch ne dédaignait pas ces rapprochements avec la société gauloise; voir de cet auteur, *The rise of dependent cultivation and seignorial institutions*, in: *The Cambridge economic history*, I, *The agrarian life of the middle ages*, Cambridge 1966 (second edition), 272–273.

⁵⁸ Michel Bur, op. cit., 486; également, H. Moranvillé, art. cit., 183.

⁵⁹ Olivier Dessemontet, art. cit., passim.

veuve d'Aubri II, comte de Mâcon, mort en 982: il s'adjugeait par là toute la succession des comtes de Mâcon, décédés sans héritiers mâles capables de leur succéder⁶⁰. On voit moins bien, par contre, l'intérêt personnel – à part celui qui ressortit au prestige –, d'un Foulques de Joux à rechercher la main d'une Alix de Roucy, lointaine, somme toute, à une époque où la formation ébauchée des principautés territoriales rend plus sensible aux arguments tirés du voisinage; en revanche, on discerne mieux l'intérêt des Roucy – et des Blois-Champagne –, à s'associer le concours fidèle de ceux qui détenaient et contrôlaient les défilés jurassiens.

2. J'en viens ainsi à un argument qui a trait, évidemment, au réveil du commerce international dans les pays d'Occident d'une part, et à l'éveil des foires en Champagne d'autre part. Michel Bur appelle Foulques de Joux-Grandson «un seigneur péager»⁶¹, qualification qui paraît très appropriée, car si tout seigneur – ou presque – à cette époque exerce cette fonction, tous les endroits ne s'y prêtent pas avec le même avantage. Cet auteur a d'autre part fait reculer d'un bon siècle l'apparition des foires de Champagne et de la politique comtale qui leur est liée⁶². Est-ce, alors, avancer une hypothèse trop hardie, que de supposer que Thibaud I^{er} de Blois, ses fidèles et ses héritiers aient été attentifs à tous les gestes susceptibles de favoriser un conduit, avant la lettre, des foires naissantes de Champagne? Le trafic de la Flandre à l'Italie empruntait, pour une part notable au moins de son volume, les itinéraires du jura franc-comtois, du Pays de Vaud et des Alpes valaisannes, et l'«affaire» du détroussement par Philippe I^{er}, en 1074, de marchands italiens s'inscrit dans ce contexte, à laquelle, d'ailleurs, aux yeux de certains, le récit d'Hermann a paru rendre écho⁶³. Or les cols du Jura, vers les années 1100, paraissent être entièrement aux mains des Grandson.

Au reste, le conduit des foires, pour un prince, ne se limite pas au domaine sur lequel s'exerce sa souveraineté directe.

⁶⁰ Bernard de Vregille, *op. cit.*, 16 et 19.

⁶¹ Voir note 30.

⁶² Michel Bur, *op. cit.*, 292s.

⁶³ Olivier Dessemontet, *art. cit.*; Augustin Fliche, *op. cit.*, 390, montre cependant que si cet incident a donné lieu à un échange de correspondance avec Rome, aucune mission et voyage diplomatiques, dans un sens ou dans l'autre, ne s'y rattachent.

Il ne consiste pas seulement à veiller à la sécurité des marchands à l'intérieur de son propre territoire, il implique aussi, pour le prince qui en prend la responsabilité, la représentation et la défense des intérêts des négociants en territoire et juridiction étrangers. Quoi de plus efficace, alors, que de nouer ou de resserrer des alliances avec d'autres détenteurs du pouvoir, placés en quelques points privilégiés, lieux de passage obligé du trafic?

Ainsi, le mariage «arrangé» Roucy–Grandson pourrait être une tentative opérée dans ce sens, mais par fidèles interposés et de rang social égal, à un moment où les Roucy, au faite de leur prospérité, demeurent inscrits nettement au sein de la mouvance bléso-champenoise.

Je signalerai, à ce propos, de curieux recoupements à opérer entre l'attitude des Grandson et celle des Roucy, face à la réforme grégorienne et au monachisme clunisien. L'historiographie suisse, depuis Louis de Charrière, voit dans la fondation de l'abbaye du Lac de Joux l'expression d'une volonté, de la part des Grandson, de contrecarrer, d'équilibrer dans le Jura vaudois l'influence par trop envahissante de Romainmôtier et de Cluny⁶⁴. Or on observe les mêmes réticences, de la part des Roucy et de leurs maîtres, les comtes de Blois-Champagne, à l'égard de Cluny⁶⁵ tandis que leur préférence plus ou moins avouée pour le sanctuaire familial de Marmoutier⁶⁶, leur attachement au culte de Saint Martin paraît se faire sentir également à Prémontré et à Humilimont, puisque cette église l'a adopté comme saint protecteur, après la Vierge Marie et à égalité de rang avec Saint Pierre⁶⁷.

Les Grandson, comme les Roucy, auraient-ils été les tenants d'une tradition plus favorable aux institutions canoniales qu'au monachisme clunisien⁶⁸?

Se pourrait-il aussi, mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, qu'au moment où sévissait la «querelle des investiture», où les

⁶⁴ Hermann Hüffer, art. cit., 13.

⁶⁵ Michel Bur, op. cit., 223–229.

⁶⁶ Ibid., 227.

⁶⁷ Joseph Jordan, op. cit., 357–358.

⁶⁸ Michel Bur, op. cit., 226: «La tradition carolingienne hostile au monachisme fédérateur demeurait vivace dans cette région et peut-être les évêques y gardaient-ils en mémoire les invectives d'Ascelin de Laon contre l'abbé Odilon», l'auteur faisant allusion

nobles francs-comtois pouvaient paraître enclins à favoriser les desseins des souverains germaniques, où un Guillaume le Grand obtenait pour son fils aîné Renaud II la main de la fille du comte d'Oltingen d'outre-Jura, ce dernier, «suppôt indéfectible de la politique impériale»⁶⁹, les Roucy et les Champagne aient vu dans l'alliance avec les Grandson un moyen de se mettre au travers d'une politique qu'ils jugeaient trop favorable à l'Empereur, et par là préjudiciable aux intérêts qu'ils étaient en mesure déjà de percevoir dans cette région des passages jurassiens?

ici à la province ecclésiastique de Reims, «plus réfractaire (aux fondations clunisiennes) que la province de Sens. Le diocèse de Châlons n'aura que trois maisons, ceux de Reims et de Laon une seule». A propos du mouvement canonial en Franche-Comté, en plein épanouissement après 1125, voir René Locatelli et Roland Fiétier, Naissance et essor du comté de Bourgogne (XI^e et XIII^e siècles), in: Histoire de la Franche-Comté, Toulouse 1977, 133.

⁶⁹ René Locatelli et Roland Fiétier, op. cit., 128.